

Sur [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com)

► Le cardinal Vingt-Trois critique le « démembrement progressif » de la politique familiale

**ENTRETIEN MGR GEORGES PONTIER**, archevêque de Marseille, président de la Conférence des évêques de France

# « Renforcer le droit individuel à choisir sa mort constitue une dérive dangereuse »

► Dans un entretien accordé à *La Croix*, Mgr Georges Pontier, président de la Conférence des évêques de France (CEF) annonce la création d'un groupe de travail sur la fin de vie, destiné notamment à nourrir la réflexion des élus.

► L'archevêque de Marseille met en garde contre la tentation de produire une nouvelle loi et rappelle la société à l'exigence de solidarité vis-à-vis des plus fragiles.

► Face au terrorisme islamiste et au climat de défiance qui affecte la France, il invite à explorer les ressorts de l'espérance chrétienne.

Alors que la mission menée par les députés Jean Leonetti et Alain Claeys doit remettre, fin novembre, son rapport sur la fin de vie, redoutez-vous de nouveaux aménagements à la loi ?

**Mgr Georges Pontier :** Il nous semble que la loi Leonetti a trouvé un point d'équilibre satisfaisant entre le non-acharnement thérapeutique et le respect de la vie jusqu'au bout. Envisager une nouvelle loi pour tenter de prendre en compte les cas particuliers dramatiques a quelque chose de déresponsabilisant. Comme si l'on souhaitait que la loi couvre toutes les situations et amenuise les effets de la conscience et de la dignité de l'homme. Faisons confiance à la conscience du médecin, de la famille, des équipes médicales. Cette confiance est capitale. Renforcer le droit individuel à choisir sa mort constitue une dérive dangereuse. La société donne une meilleure image d'elle-même quand elle offre des perspectives de solidarité plutôt que de laisser les malades décider, seuls, dans la détresse. Lorsqu'elle encourage, par les soins palliatifs, à la solidarité familiale, médicale, sociétale, les demandes de mort diminuent.

Il n'empêche que des gens meurent mal en France...

**Mgr G. P. :** Oui, mais il faut que la société se demande ce qu'elle doit faire pour qu'ils meurent moins mal. Et s'ils meurent dans de mauvaises conditions, faut-il pour autant faciliter le suicide assisté ? Une famille seule ne peut pas supporter certaines situations. Les associations, les Églises doivent prendre le relais. C'est pour cela que nous venons de lancer un groupe de travail pour réfléchir à ces questions et fournir les éléments de réflexion sur la dignité de l'homme et sur la solidarité, valeurs fondatrices. En tant qu'humains, nous sommes confiés les uns aux autres. Lorsque cette confiance fait défaut, survient le désespoir. Quand on ne compte plus pour personne, pourquoi continuer ?



Mgr Georges Pontier. « Faisons confiance à la conscience du médecin, de la famille, des équipes médicales. Cette confiance est capitale. »

Quel est le sens de ce groupe de travail ?

**Mgr G. P. :** Il veut nourrir la réflexion avec des arguments anthropologiques, juridiques, philosophiques, afin que le calendrier politique ne gouverne pas seul l'évolution des lois. Le sujet mérite beaucoup mieux. Même si l'Église catholique a déjà pris position souvent, elle veut aider à ouvrir un débat de société. Ce groupe sera animé par l'archevêque de Rennes, Mgr Pierre d'Ornellas, sur le même modèle que celui dont il avait la responsabilité,

il y a deux ans, sur la bioéthique. Dans les trois mois qui viennent, il devrait produire des documents utiles, à destination des responsables dans les diocèses mais aussi des députés et des sénateurs.

Est-ce le signe que l'Église catholique veut davantage se faire entendre sur ces questions ?

**Mgr G. P. :** Il s'agit surtout de prendre part au débat national sur des thèmes essentiels. Or, on a parfois l'impression que la résolution des questions de société

vient compenser les difficultés à résoudre d'autres problèmes.

Faut-il aller jusqu'à manifester sur ces questions de société comme l'y invite le 5 octobre « La manif pour tous » contre la GPA ou la PMA pour les couples homosexuels ?

**Mgr G. P. :** La manif pour tous n'étant pas un mouvement d'Église, il n'est pas de mon rôle de commenter leur choix politique de manifester dans les rues. La manifestation est l'une des formes de la liberté d'expression dans nos démocraties. Mais cela ne peut pas devenir le seul moyen. Nous, évêques, sommes davantage engagés dans un processus de réflexion, plutôt que dans un combat contre une loi future. On ne se situe pas sur le plan politique mais sur le plan anthropologique, même si une loi a des conséquences anthropologiques.

L'an dernier, ces sujets de société n'ont-ils pas révélé la difficulté à débattre dans l'Église, dans les communautés et même à l'intérieur de l'épiscopat ?

**Mgr G. P. :** Le débat dans l'Église est compliqué, parce que la passion s'en mêle, comme dans tous les corps de la société. Nous devrions toujours nous

## REPÈRES

### CE QUE DIT LA LOI LEONETTI

- **Votée à l'unanimité en 2005, la loi « relative aux droits des malades et à la fin de vie »** cherche à éviter l'acharnement thérapeutique sans pour autant autoriser une aide active à mourir.
- **Arrêt des traitements :** ils « ne doivent pas être poursuivis par une obstination déraisonnable », c'est-à-dire « lorsqu'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie ».

● **La sédation :** « Si le médecin constate qu'il ne peut soulager la souffrance d'une personne, en phase avancée ou terminale », il peut « appliquer un traitement (la sédation) qui peut avoir pour effet secondaire d'abrégé sa vie ».

● **Directives anticipées et procédure collégiale :** quand une personne est inconsciente, l'arrêt des traitements « ne peut être réalisé sans avoir respecté la procédure collégiale », comprenant plusieurs médecins. La « personne de confiance, la famille ou, à défaut, un de ses proches et, le cas échéant, les directives anticipées » doivent être « consultés ».